



National Association
of Friendship Centres
Association nationale
des centres d'amitié



Transcription du webinaire du PPI de l'ANCA

Mercredi 22 avril 2020

Introduction

Bonjour, je sais que c'est une période difficile pour nous tous et j'apprécie que vous ayez pris le temps d'assister à ce webinaire. Je vais essayer d'obtenir les informations les plus importantes concernant le PPI à vous sans prendre une grande partie de votre temps précieux.

Je vais me présenter brièvement ; je m'appelle Shady Hafez, je suis le conseiller en projets spéciaux de l'ANCA et je suis le coordinateur de PPI. Je suis au sein de l'ANCA depuis plus d'un an maintenant et j'ai déjà occupé le poste de conseiller en recherche de l'ANCA, en coordonnant l'UAKN.

Je suis disponible par e-mail, et peut être contacté à shafez@nafc.ca, si vous souhaitez organiser un appel téléphonique pour discuter. S'il vous plaît n'hésitez pas à m'envoyer un courriel à votre convenance.

Le but de ce webinaire est de fournir de l'information aux centres d'amitié et aux APT dans le cadre du programme de préparation à l'investissement récemment lancé.

Agenda

Aujourd'hui, nous allons passer en revue certains aspects clés du PPI ainsi que sur la façon de présenter une demande pour le programme.

Nous allons commencer par discuter de quelques termes-clés qui surgiront au cours de ce webinaire et nous familiariser un peu plus avec le langage actuellement utilisée dans le monde de la finance sociale. Ensuite, nous allons passer à discuter le contexte et l'historique du PPI, qu'est-ce que le PPI, quelle est la façon dont le PPI est devenu tel quel, et de la façon dont le programme est actuellement structuré, à la suite duquel nous discuterons de l'admissibilité au PPI, des flux de financement disponibles, des dépenses admissibles et de la façon de présenter une demande au PPI de la FCF. Enfin, nous aurons un certain temps consacré aux questions.

Termes-clés

Au sein du PPI et de l'écosystème global de la finance sociale, il existe un certain nombre de termes-clés dont nous estimons qu'il est important de comprendre. Nous allons réviser ces termes et fournir quelques définitions pour chacun:

Organisation à vocation sociale : Une organisation à vocation sociale (OVS) est une organisation qui n'est pas centrée sur le profit monétaire et qui fait progresser une mission sociale, culturelle ou environnementale. Une OVS peut être un organisme de bienfaisance, à but non lucratif, entreprise sociale, coopérative, ou une entreprise sociale à but lucratif. Aux fins de du PPI, l'ANCA considère que tous les CA et les APT membres de l'ANCA sont des organismes à but social.

Économie sociale : Les centres d'amitié jouent un rôle important dans l'économie sociale. L'ANCA adopte un libellé provenant du Chantier de l'économie sociale concernant la définition de l'économie sociale. Pour la composante du PPI financée par l'ANCA, l'ANCA examinera toutes les activités économiques à des fins sociales menées par des CA qui exploitent ou possèdent des entreprises à but lucratif, dont les activités consistent en la vente ou l'échange de biens ou de services dans le but de répondre aux besoins des membres de la communauté autochtone urbaine ou de la communauté dans son ensemble.

Entreprise sociale : Une entreprise sociale est une entreprise, indépendante ou détenue par une organisation, qui est axée sur la mission, visant à vendre des biens ou des services pour générer des revenus, tout en contribuant à atteindre des objectifs sociaux, culturels ou environnementaux positifs. Les CA exploitent souvent des entreprises sociales en tant qu'entreprise subsidiaire ou exploitent directement l'entreprise sociale en plus de son travail à but non lucratif. En tant qu'entreprises sociales, les revenus générés par les entreprises appartenant au CA devraient soutenir la prestation de services ou la mission globale du CA lui-même.

Financement social : Le financement social est un investissement qui a un impact social, culturel ou environnemental positif qui génère également un certain rendement pour les investisseurs. Grâce aux prêts et aux investissements, le financement social peut donner aux CA l'accès à des opportunités de créer de nouvelles sources de revenus et, à son tour, soutenir les missions des CA.

Innovation sociale : L'innovation sociale soutient de nouvelles solutions aux préoccupations sociales, culturelles et environnementales urgentes. Cependant, bon nombre des innovations sociales qui sont développées par les communautés et les organisations autochtones ne sont pas nécessairement nouvelles, mais elles sont plutôt tirées des principes et des connaissances autochtones. Dans certaines situations, une innovation sociale peut inclure la résurgence d'une façon autochtone de connaître, de pratiquer ou d'aborder une question contemporaine.

Préparation à l'investissement : Dans le cadre du PPI, l'ANCA cherche à soutenir les CA et les APT en acquérant des compétences, des connaissances, des techniques qui, une fois maîtrisées et mises en œuvre au sein du mouvement du Centre d'amitié, feront baisser le spectre de la préparation et augmenteront la préparation à l'investissement

financier dans les entreprises sociales des CA. En se préparant à l'investissement, les CA peuvent adopter des approches liées à de nouveaux projets d'entreprise et de nouveaux outils pour attirer de nouveaux investissements afin d'accroître l'impact de leur mission sociale.

Fonds de financement social : Afin d'encourager des approches novatrices à relever des défis sociaux persistants et complexes, le gouvernement du Canada a créé un Fonds de financement social. Cela donnera aux organismes de bienfaisance, à but non lucratif et à but social l'accès à de nouveaux financements pour mettre en œuvre leurs idées novatrices et les mettra en contact avec des investisseurs non-gouvernementaux qui cherchent à appuyer des projets qui stimuleront un changement social positif.

Pour accélérer ce changement, le gouvernement propose de mettre à disposition jusqu'à 755 millions de dollars au cours des 10 prochaines années pour un nouveau Fonds de financement social et 50 millions de dollars supplémentaires sur deux ans pour les organismes à but social afin d'améliorer leur capacité à participer avec succès au marché de la finance sociale.

Le fonds de financement social proposé pourrait générer jusqu'à 2 milliards de dollars d'activité économique et contribuer à créer jusqu'à 100 000 emplois au cours de la prochaine décennie. En plus de ces mesures, le gouvernement continuera de travailler à l'exploration d'autres recommandations tirées du rapport du group de pilotage.

Fond IRP

Maintenant que nous connaissons certains termes-clés, nous couvrirons exactement ce qu'est le PPI et comment il est structuré :

L'ANCA est l'un des cinq partenaires de soutien à la préparation mandatés par le gouvernement du Canada pour fournir du financement pour le PPI. Le PPI, par l'entremise des cinq partenaires financiers, distribuera 50 millions de dollars à des organismes à but social (organismes de bienfaisance, organismes sans but lucratif, entreprises sociales, organismes à but lucratif et coopératives) afin de les aider à renforcer leur capacité de participer au marché croissant de la finance sociale au Canada. Le PPI est également conçu pour aider les organismes à vocation sociale (OVS) à se préparer à un investissement plus large en provenance du gouvernement du Canada dans le financement social par le biais du Fond de finance sociale, un nouvel engagement historique de 755 millions de dollars qui a été annoncé en novembre 2018 et qui devrait être lancé en 2020.

En tant que partenaire de soutien à la préparation, l'ANCA administre 1,12 million de dollars de financement du gouvernement du Canada qui sera mis à la disposition des CA et des APT en capital non remboursables.

Le PPI est structuré comme un écosystème avec 4 couches différentes, il y a des OVS, des partenaires de soutien à la préparation, des prestataires de services spécialisés et des initiatives de mobilisation de l'écosystème :

Les OVS sont tous essentiellement des organisations qui appliqueront et utiliseront des fonds du PPI pour aider à développer des entreprises qui peuvent être prêtes à investir.

Il y a 4 autres organisations qui sont des partenaires de soutien à la préparation, comme l'ANCA, ils ont des fonds dédiés à la distribution aux OVS pour développer des entreprises sociales.

Les prestataires de services spécialisés soutiendront les OVS grâce à leurs connaissances et en offrant les services spécialisés nécessaires pour aider les OVS à renforcer leur préparation à l'investissement, et ;

Les initiatives de mobilisation des écosystèmes sont dirigées par des organismes de soutien qui peuvent aider à combler les lacunes au niveau du système dans des domaines clés tels que la recherche et le développement social, la mobilisation des connaissances, la mesure de l'impact, la construction de l'état de préparation des intermédiaires en finance sociale et l'engagement à but lucratif.

Tous ces composants constituent l'écosystème ou la structure du PPI et tous travaillent ensemble pour s'assurer que les OVS peuvent réussir dans le PPI.

Partenaires financiers

L'ANCA travaille en étroite collaboration avec les quatre autres organisations nationales qui fournissent le financement du PPI du gouvernement du Canada. Les CA et les APT peuvent également recevoir le soutien des autres partenaires financiers. Pour en savoir plus sur les programmes de financement, les critères et les périodes de demande des autres partenaires en soutien à la préparation, veuillez visiter leurs sites Web :

- [Fondations communautaires du Canada](#)
- [Chantier de l'économie sociale](#)
- [Fondation canadienne des femmes](#)
- [National Aboriginal Capital Corporations Association \(en anglais seulement\)](#)

Admissibilité

Tous les CA et les APT sont admissibles à présenter une demande au PPI, et à l'heure actuelle, l'ANCA n'offre pas le PPI à d'autres organisations autres que les CA et les APT membres.

Cela étant dit, tous les CA locaux membres ou APT de l'ANCA sont admissibles à une demande de capital non remboursable du PPI. Pour être admissibles au PPI, les CA et les APT doivent démontrer que :

- Ils ont, ou ont l'intention d'opérer, un mécanisme qui génère des revenus provenant de la vente de biens et/ou de services;
- Ils ont ou prévoient de renforcer la capacité et l'expertise nécessaires pour réaliser le projet proposé pour lequel ils présentent une demande;

- Que le projet proposé aidera le CA ou l'APT à accomplir leurs missions respectives.

Ultimement, cela signifie qu'un CA ou un APT doit chercher à utiliser les fonds pour développer ou développer une entreprise qui génère une certaine forme de revenus pour le centre, qu'ils ont un plan et la capacité d'exploiter l'entreprise et que le projet aidera le CA ou l'APT dans l'accomplissement de sa mission.

Flux de financement

Les CA et les APT peuvent être dans les premiers ou les derniers stades de développement et n'importe où entre les deux, mais nous avons consacré des montants spécifiques à diverses étapes de développement : s'il-vous-plaît se référer aux flux de financement suivants pour voir où vous vous situez:

- **Exploration (10 000 \$ à 15 000 000 \$)**

Exploration et idéation de l'initiative - aligner une solution proposée à un besoin identifié. Les exemples incluent : Analyse de faisabilité et développement du soutien communautaire; développement du modèle d'affaires; l'utilisation de données pour la planification et la mesure de l'impact; et la diversification des sources de financement. Si l'entreprise n'est pas une entreprise existante ou si la recherche et le développement n'ont pas été effectués avant cette demande, vous devez faire une demande pour le flux Exploration dans le premier tour de demande.

- **Démarrage (15 000 \$ à 50 000 \$)**

Les besoins ont été identifiés, la faisabilité commerciale démontrée, le plan et modèle est en place et développé. Prêt à commencer les premières phases de la mise en œuvre.

- **Croissance (15 000 \$ à 75 000 \$)**

Flux de trésorerie et actifs financier récurrents et durables, antécédents en matière de durabilité et de réseautage avec les investisseurs potentiels. Les fonds serviront au développement et et à la croissance de l'entreprise.

- **Évaluation / Impact (10 000 \$ à 15 000 \$)**

Explorez et évaluez l'impact d'un projet existant ou d'un projet financé.

- **Projet à grande échelle (80 000 \$ et plus)**

Projet ou idée qui nécessite plus de 80 000 \$ pour réaliser. Démontrer la faisabilité des entreprises, le soutien communautaire, la diversification des sources de financement et les flux de trésorerie actuels et toute expérience en matière de durabilité.

Pour aider les CA et les PPI à déterminer à quel flux ils devraient s'appliquer, nous avons élaboré un tableau de flux dont vous pouvez utiliser pour voir où vous vous situez le mieux. Il est important de noter que nous aurons des cycles de financement différents, de sorte que vous pouvez demander à la subvention d'exploration dans le premier cycle et la subvention de démarrage dans le deuxième cycle pour le même projet, même pour le début de la croissance, ou à l'évaluation/impact. Nous espérons que le financement aidera les CA et les APT à soutenir leur développement d'entreprise à n'importe quel stade.

Dépenses admissibles

LE PPI fournit un financement sous la forme d'une subvention pour couvrir les dépenses suivantes :

- Service de soutien spécialisé par un professionnel qualifié qui agit comme une ressource externe et qui est sélectionné par l'organisation sur la base d'une offre de service détaillée : coûts liés au soutien personnalisé, participation à un incubateur ou un accélérateur;
- Financement d'études menées par un professionnel qualifié, qui agit comme une ressource externe et qui est sélectionné par l'organisation sur la base d'une offre de service détaillée : diagnostic organisationnel, analyse des coûts et systèmes de mise en œuvre, études de marché, études techniques, plans et spécifications, plan d'affaires, plan de commercialisation, plan de développement, prévisions financières ou toute autre étude pertinente à la réalisation d'un projet ;
- Embaucher des ressources humaines internes essentielles (chef de projet, coordonnateur et autres) pour mener à bien le projet de préparation à l'investissement ;
- Production de prototypes (y compris les essais de marché et de produits/services) ;
- Frais de déplacement, de représentation et autres dépenses jugées essentielles à l'achèvement du projet ;
- Dépenses liées à la recherche et au développement (R et D) ;
- Dépenses liées à l'élaboration du projet de l'organisation : dépenses liées à la location de locaux, matériel informatique, coût des télécommunications, fournitures et autres dépenses d'exploitation ;
- Frais de sollicitation du marché ;
- Acquisition de technologies, de logiciels ou de brevets et de toute autre dépense de même nature ;
- Étude de viabilité ;
- Mesure de l'impact;
- Achats mineurs d'actifs (doivent être liés au développement de l'entreprise) ;
- Rénovations mineures (doivent être liées au développement de l'entreprise) et ;
- Logiciel ou produit de conception web.

D'autres dépenses peuvent être prises en considération. Pour recevoir des conseils, veuillez contacter notre coordonnateur du PPI, Shady Hafez.

Le capital non remboursable du PPI **ne peut pas** être utilisé pour le financement de base régulier du Centre d'amitié ou de l'APT (coûts « essentiels »). Cela comprend les coûts d'administration permanents, le financement du personnel permanent supplémentaire, le loyer ou l'acquisition de biens immobiliers.

Les fonds du PPI ne peuvent pas être utilisés pour l'aide aux entreprises en lien avec la Covid-19, mais l'ANCA a dressé une liste de tous les mécanismes d'aide aux entreprises disponibles dans toutes les provinces et tous les territoires.

Demande à le PPI

L'ANCA tiendra trois (3) périodes de demande de PPI avant le 31 mars 2021.

Il y aura trois dates limites tout au long de l'année 2020.

La période de demande pour le premier tour sera ouverte le 15 avril 2020 et **se terminera le 15 mai 2020**. Les périodes de demande subséquentes auront lieu à l'été et à l'automne 2020. Les dates exactes seront annoncées avant juillet 2020.

Appliquer au Programme de préparation à l'investissement en remplissant le formulaire de demande qui peut être retrouvé dans la section des programmes sous l'onglet du PPI sur le site Web de l'ANCA : le formulaire est un document Word remplissable, et vous pouvez le remplir et l'envoyer directement à moi à shafez@nafc.ca

Nous allons maintenant réviser le formulaire de demande :

L'application est composée de 5 sections.

La première section est l'information de base sur l'organisation.

La deuxième est l'endroit où vous indiquerez à quel flux de financement vous appliquerez, il s'agit d'un menu de retrait, il suffit de sélectionner le choix de flux dans le menu déroulant.

Dans cette section, si vous avez choisi le volet de financement de la croissance, veuillez indiquer quand l'entreprise est devenue opérationnelle et certains des impacts de l'entreprise à ce jour.

C'est simplement pour nous aider à comprendre où se trouve l'entreprise et quel genre d'impact elle a eu sur la collectivité jusqu'à maintenant.

La section 3 est l'endroit où vous remplirez la description du projet. Dans cette section s'il-vous-plaît donner à votre projet un nom et décrire le projet en 500 mots. Pour cette

section, nous sommes à la recherche d'une description générale du projet, tout en gardant à l'esprit les lignes directrices générales d'admissibilité.

Par la suite, nous cherchons à voir les étapes de mise en œuvre du projet. Par exemple, si vous postulez pour le flux d'exploration, cela peut ressembler à la conservation des services de planification d'entreprise, compléter une évaluation des besoins ou une étude environnementale, et en écrivant et en complétant un plan, etc.

Pour un flux de démarrage, cela peut inclure, l'embauche d'un coordonnateur de programme, ou l'achat de certains actifs, ou des services de marketing, etc.

La section 4 concerne les dépenses de projet et le financement, nous aimerions voir ici une ventilation de ce que vous dépenserez les fonds et d'où proviennent les diverses sources de financement, si vous avez d'autres fonds garantis ou en attente. Veuillez également énumérer celles-ci ici.

Enfin, la section 5 est seulement pour notre propre information afin de savoir comment vous avez entendu parler du PPI et si vous avez présenté une demande à d'autres partenaires de financement du PPI.

Lorsque vous avez terminé l'application, veuillez l'envoyer par courriel à shafez@nafc.ca.

Fermeture / Questions

Merci d'avoir pris le temps de regarder ce webinaire, j'espère que nous avons été en mesure de vous fournir suffisamment d'informations sur le PPI et nous sommes impatients de voir toutes vos propositions de projet !

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à les poser maintenant ou envoyez-moi un courriel à votre convenance.